

#UNIVERSITÉSENGHOR

université internationale de langue française
au service du développement africain

Concours USenghor 2021

Foire aux questions :
différentes étapes du
concours

*Dans le présent document, le genre masculin
est utilisé au sens neutre et désigne les femmes
autant que les hommes*

A AVANT LA SOUMISSION DES DOSSIERS EN LIGNE

1. Qu'est-ce qui change par rapport aux années précédentes ?

La situation pandémique nous oblige à changer les modalités d'organisation de l'épreuve écrite de concours. Elle sera donc organisée à distance, en temps limité et sous surveillance électronique. Il conviendra aux candidats de disposer d'un ordinateur avec webcam et de s'assurer de la bonne qualité de leur connexion internet au moment de l'épreuve.

De même, le paiement des droits de concours (30€) devra être effectué par voie électronique selon les instructions qui seront communiquées le moment venu.

2. Je suis toujours en année de licence, je soutiens en juillet. Est-ce que je peux postuler pour le concours ?

L'admission pour l'Université Senghor requiert l'obtention d'un diplôme équivalent d'un BAC+3. Il n'est donc pas possible à un candidat n'ayant pas terminé ses études de licence avant la clôture du processus de recrutement de se voir accepté à l'Université Senghor.

3. Je viens d'obtenir mon diplôme de licence, je n'ai que deux mois d'expérience professionnelle. Ai-je une chance d'être retenu ?

Le nombre d'années d'expérience professionnelle exigé pour être admissible au concours est d'une année minimum, soit 12 mois. Vous ne pourrez donc pas être retenu.

4. J'ai une formation de base éloignée de la spécialité choisie. Ai-je une chance d'être retenu ?

Si par vos expériences professionnelles, vous arrivez à démontrer au jury de sélection que vous avez des aptitudes vous permettant de suivre la formation, vous aurez mis les chances de votre côté. Il n'est pas possible de répondre oui ou non à cette question, tout dépendra de votre dossier et de votre projet professionnel. On peut, par exemple, vouloir se spécialiser dans le management d'activités culturelles avec une formation initiale en gestion de projets.

5. Que dois-je mettre dans la lettre de motivation ?

La lettre de motivation doit être écrite dans le champ du formulaire réservé à cet effet. Elle doit simplement expliquer les raisons qui vous motivent à venir à l'Université en précisant notamment dans quel but professionnel. Vous pourrez également exposer vos atouts et qualités pour réussir votre formation.

6. Que dois-je mettre dans le champ «perspectives professionnelles» ?

Vous devez ici décrire plus précisément comment vous voyez votre avenir professionnel après votre passage à l'Université et comment la formation que vous allez y recevoir vous aidera à atteindre vos objectifs professionnels. Ce champ est complémentaire à celui dédié à la lettre de motivation.

7. Est-il possible de choisir deux spécialités parmi les 8 proposées ?

Non, il n'est pas possible d'être candidat à deux spécialités,

mais au sein d'un même département, il sera possible, à titre dérogatoire et après décision d'un jury, de changer la spécialité qu'on a choisie.

8. Je ne vois pas la spécialité Gestion globale des risques et des crises dans la liste des spécialités disponibles

Cette spécialité est proposée uniquement en M2. Elle ouvrira donc en 2022. Si vous êtes retenu dans l'une des spécialités offertes au concours cette année, vous pourrez candidater à cette spécialité le moment venu.

9. A qui m'adresser si j'ai besoin d'aide dans la constitution de mon dossier de candidature ?

Pour toutes vos demandes d'informations complémentaires, l'Université est à votre disposition par ses services dédiés. Vous pouvez nous laisser un message sur notre page facebook ou, de préférence, par courriel à concours@usenghor.org.

10. Comment se fait le choix des candidats ? Quels sont les critères de sélection ?

Sont pré-admis les candidats qui valideront les trois étapes successives du concours : i) la sélection sur dossier, ii) l'épreuve écrite et iii) l'entretien oral. L'Université étant reconnue comme un centre d'excellence, les critères de sélection concourent à donner les bourses aux candidats ayant obtenu les meilleurs scores aux différentes étapes et remplissant les conditions de base (bac+3, au moins un an d'expérience, et être âgé de moins de 36 ans). Si vous ne remplissez pas toutes ces conditions (notamment celle de l'âge), vous pouvez également être admis mais vous ne pourrez pas prétendre à une bourse.

L'admission est prononcée après règlement, par les candidats déclarés pré-admis par le jury de sélection, des droits d'inscription administrative et/ou charges de vie.

Une liste d'admission complémentaire est établie pour admettre certains étudiants après désistement éventuel d'étudiants admis en première publication.

11. Quel est l'âge limite pour candidater ?

Seuls les candidats âgés de moins de 36 ans au 1er septembre 2021 peuvent prétendre à une bourse. Les candidats de plus de 36 ans (sans âge limite) peuvent toujours candidater ; si leur admission est approuvée, ils se verront attribuer le statut de non-boursier.

B DANS LE CADRE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

12. Comment dois-je me préparer pour aller à la composition ?

Comme tout examen, le test écrit exigera de vous y préparer tel qu'il convient pour un examen d'entrée à un centre d'excellence comme notre institution.

13. Est-il possible de consulter les épreuves des années antérieures ?

Non, nous ne communiquons pas les épreuves des années antérieures, d'autant qu'elles changent considérablement d'une année à l'autre.

#UNIVERSITÉSENGHOR

Concours USenghor 2021 - Foire aux questions : différentes étapes du concours

14. Qu'est-ce que je dois réviser ?

Le test vise à apprécier certaines compétences comme le niveau de compréhension d'un texte écrit, vos capacités d'argumentation, votre esprit logique, vos qualités rédactionnelles et quelques connaissances de base dans la spécialité choisie.

15. Combien dure l'épreuve ?

L'épreuve écrite est généralement d'une durée de deux heures, au maximum de trois heures. Cette information sera communiquée aux candidats convoqués à l'épreuve écrite.

16. Où se déroule le test écrit ?

Le test écrit se déroule en ligne sur internet. Vous devrez vous munir d'un ordinateur avec webcam et vous assurer de disposer d'une bonne connexion au moment de l'épreuve. Les candidats pré-admis pour le test recevront une convocation indiquant l'horaire précis de l'épreuve et les modalités de connexion. Compte tenu des décalages horaires, il faudra être attentif à l'horaire dans votre pays selon l'horaire qui sera communiqué aux candidats et indiqué sur le site de l'Université.

17. Quelles sont les modalités de règlement des droits de concours ?

Elles seront communiquées aux candidats admis à passer l'épreuve écrite. Le paiement sera probablement en ligne par le biais d'une carte de paiement électronique.

C POUR L'ENTRETIEN ORAL

18. Sur quoi portera l'entretien ?

L'entretien est la dernière étape du concours de recrutement. Si vous y êtes conviés, vos efforts ont donc payé et vous voilà à une étape cruciale et déterminante. Il s'agit d'un moment précieux que vous devez valoriser. Vous allez rencontrer un membre de l'Université Senghor ou un représentant qui va évaluer votre intérêt pour la formation.

19. Faut-il réviser des matières ?

Il n'est pas nécessaire de réviser des matières, cependant il sera préférable de connaître les fondamentaux dans la spécialité à laquelle vous avez candidaté au cas où la discussion avec la personne en charge de l'entretien porte sur certains détails techniques. Il convient de rappeler qu'il est souhaité que vous soyez en forme physiquement, moralement et psychologiquement. Nous vous invitons à bien dormir la veille, pour ne pas être en retard au rendez-vous. N'oubliez pas votre pièce d'identité et il ne serait pas superflu que vous fassiez un effort vestimentaire.

20. Suivant quels critères l'Université Senghor sélectionne-t-elle un candidat comme boursier ou non ?

L'attribution de la bourse repose sur la qualité des candidatures évaluée aux 3 étapes du concours en veillant au respect de la parité femmes-hommes. Seuls les candidats âgés de moins de 36 ans au 1er septembre 2021 peuvent prétendre à une bourse.

Le nombre de bourses est fixé à 128. Pour faire face à une demande croissante (environ 3000 candidatures attendues) l'institution a développé une politique permettant aux candidats déclarés pré-admis au concours de recrutement et qui ne sont pas dans la liste principale des 128 boursiers de participer à la

formation s'ils peuvent contribuer à leur prise en charge. À cet effet, 40 places sont disponibles pour ces candidats capables de s'acquitter des charges de vie en plus des droits d'inscription administrative. Ces candidats bénéficieront alors des mêmes services et avantages que les étudiants dits boursiers une fois installés à Alexandrie (cf l'avis de concours).

21. Quelles sont les garanties d'être sélectionné comme boursier ?

L'attribution du statut de boursier est donnée par un jury impartial et souverain eu égard à la qualité du dossier et à condition d'être âgé de moins de 36 ans le 1er septembre 2021.

22. Si je suis retenu sur la liste des non-boursiers, existe-t-il une possibilité pour que je sois boursier une fois sur place ? Sous quelles conditions ?

Les décisions du jury d'admission sont sans recours et ne peuvent être modifiées. À cet effet, le titre d'admission d'un candidat n'est pas modifiable pour le compte d'une promotion sauf si, après désistement de plusieurs étudiants boursiers et la liste des boursiers en liste complémentaire étant épuisée, vous faites partie des premiers non-boursiers appelés ayant réglé leurs droits d'inscription. Alors l'attribution d'une bourse reste possible.

23. Si je suis retenu, pourrais-je choisir de suivre mes cours dans un des campus Senghor autre qu'au siège à Alexandrie ?

Les campus de l'Université Senghor constituent une alternative aux aspirants à nos formations qui ne peuvent se rendre à Alexandrie pour diverses raisons. À cet effet, ils obéissent à des critères d'entrée spécifiques suivant chaque type de formation. Au cas où un candidat pré-admis pour le site d'Alexandrie souhaite suivre ses cours dans un campus Senghor qui offre la même formation, la redirection n'est pas automatique. Elle fait suite à une demande écrite par le candidat et une vérification de ce qu'il répond aux conditions d'entrée à la formation. Il est à noter que la plupart de nos formations dispensées sur les campus sont de niveau M2 seulement et souvent dispensées en cours du soir.

24. Si je suis retenu, est-ce que je peux remettre mon inscription pour l'année suivante ou la promotion suivante ?

Non. La pré-admission est prononcée pour le compte d'une promotion. À la promotion suivante, le candidat doit reprendre le processus du concours.

25. Dans quelle langue se dérouleront les cours ?

L'Université Senghor est un opérateur direct de la Francophonie. C'est une université internationale de langue française. Les cours se déroulent donc en français. Cependant, l'anglais et l'arabe y sont enseignés.

26. Serions-nous obligés de comprendre et parler en arabe ?

L'arabe n'est pas une obligation. Le personnel d'encadrement et d'appui de l'Université s'exprime à l'écrit et à l'oral en français. Toutefois, un cours optionnel sur les rudiments de la langue arabe est proposé aux étudiants dans le but de faciliter leurs interactions avec la population égyptienne.

D EN PREPARATION À VOTRE VOYAGE À ALEXANDRIE

27. Faut-il apporter des documents (diplôme, acte de naissance, etc.) avec soi ? Si oui, lesquels ?

Une fois que vous aurez soldé vos droits d'inscriptions et/ou charge de vie suivant que vous soyez sur la liste principale ou complémentaire, les documents avec lesquels vous serez invité à voyager vous seront indiqués. Il s'agit en général d'un original ou d'une copie certifiée conforme des documents déclarés et fournis dans votre dossier de candidature.

28. Les versions électroniques suffisent-elles ?

Les versions numériques ont servi à compléter votre dossier de candidature. Il est important pour nous de constater de visu les originaux ou copies légalisées pour prouver l'authenticité des documents que vous avez fournis. Ces documents vous seront retournés après cette étape de vérification. Dans le cas où des documents assurément falsifiés étaient présentés, vous serez immédiatement exclu du programme.

29. Est-il possible de changer de spécialité une fois sur place ? Et dans quel délai après le démarrage des cours ?

Le changement de spécialité peut se faire sous réserve de l'avis des directeurs des départements concernés (celui de départ, et celui d'arrivée). Il s'agit d'une demande qui se traite au cas par cas et qui revêt un caractère exceptionnel.

30. La recherche de stage est-elle assurée par l'Université Senghor ?

Les départements de l'Université offrent un appui-conseil et un suivi à la recherche de stage. Il est de la responsabilité de l'étudiant qu'il puisse prendre les devants, en plus de l'assistance de l'institution, car cela lui permet de se confronter aux exigences du monde professionnel et le prépare à l'après formation où il est tenu de se réinsérer.

31. Quelles sont les périodes de repos ou de vacances ?

L'Université étant en Egypte, elle est soumise à la réglementation de son pays d'accueil. Ainsi, les cours ont lieu du dimanche au jeudi tandis que les vendredi et samedi sont libérés. Les cours sont arrêtés pour les fêtes de fin d'année. Dans chaque département, certaines semaines sont libérées de cours.

Par ailleurs, la première année prend fin à la troisième semaine du mois de mai et la deuxième année démarre au 1er octobre. Entre ces deux dates, l'étudiant est en congé et l'Université ne le prend pas en charge.

32. Une fois l'année universitaire entamée, puis-je me désister ?

Le désistement est possible tout au long de votre formation. Tout dépend de la raison le justifiant. Le règlement de l'Université prévoit les cas possibles et leurs conditions. Le cas échéant, les droits et charges d'inscription ne sont pas remboursables.

33. Est-ce que l'Université Senghor me remboursera les frais d'inscription si je me désiste en cours d'année ?

Tout est fonction des conditions dans lesquelles vous vous désistez. Si vous décidez de renoncer bien avant la rentrée, les

frais engagés vous seront remboursés. Si vous vous désistez après la rentrée, le montant des droits d'inscription administrative (350 €) ainsi que les frais engagés pour votre prise en charge ne pourront pas vous être remboursés. Nous traitons au cas par cas selon la situation individuelle de la personne concernée.

E AUTRES QUESTIONS UTILES

34. Ai-je besoin d'un visa pour l'Egypte ? Comment l'obtenir ?

Les conditions d'entrée en Egypte sont définies par les autorités égyptiennes. Il vous appartient de vous rapprocher du ministère chargé des affaires étrangères de votre pays pour connaître les conditions d'accès des ressortissants de votre pays en Egypte. L'Université vous fournira les documents utiles et qui sont de son ressort pour la demande de votre visa. Dans la plupart des cas, un visa est requis et la procédure de son obtention peut prendre un mois.

35. Je suis fonctionnaire, l'Université Senghor pourra-t-elle envoyer un courrier à mon administration pour obtenir une disponibilité ?

Il appartient à l'étudiant de faire les démarches auprès de son employeur pour sa mise en disponibilité. À cet effet, à la réception des sommes dues pour votre inscription, l'Université vous enverra un contrat d'admission. Au cas où vous auriez besoin d'un document administratif attestant votre pré-admission avant d'avoir soldé les sommes dues, une telle attestation pourra également vous être délivrée sur demande.

36. Serai-je en sécurité en Egypte ?

L'Egypte accueille depuis 1990 les diverses promotions de l'Université. Malgré les différentes crises politiques qu'elle a connues, les activités de l'Université se sont toujours bien déroulées avec l'appui des autorités égyptiennes.

37. Quelles sont les conditions de vie des étudiants une fois sur place ?

Une fois sur place, les étudiants bénéficient d'une prise en charge qui comprend : l'hébergement dans des appartements à 2 ou 3 personnes en chambre individuelle, la restauration du midi (tous les jours de la semaine), le transport des lieux de résidence vers l'Université (tous les jours), une assurance médicale pendant le séjour en Egypte et une allocation mensuelle forfaitaire pour couvrir d'autres frais de subsistance.

38. Étant à l'Université Senghor, est-ce que je peux accueillir des parents dans mon logement ?

L'invitation de parents proches est possible mais elle est encadrée par les dispositions réglementaires de l'Egypte. Notre service intérieur pourra vous orienter dans une telle démarche.

Université Senghor

1, Place Ahmed Orabi,

El Mancheya Alexandriae - Egypte

Tél. : +203.48.43.570

Fax. : +203.48.50.532

 usenghor-francophonie.org

 concours@usenghor.org

 @USenghor

 /usenghor

 Université Senghor à Alexandrie